

LA SANTÉ ANIMALE DANS LE CONTEXTE DE CATASTROPHES NATURELLES ET DE BIOTERRORISME

G. Vroegindewey¹

Original : anglais

Résumé : *Les catastrophes ont de profondes répercussions sur la santé humaine et la santé animale, l'économie et le commerce, ainsi que la société. Les animaux et les questions qui s'y rapportent sont de plus en plus souvent pris en compte lors de la gestion et de la réduction des risques dans le contexte de catastrophes et ce, pour leurs aspects économique, sanitaire et de bien-être, ainsi que sociaux. L'OIE assume un rôle de premier plan dans l'identification de l'état actuel des processus de gestion et de réduction des risques lors de catastrophes ainsi que des capacités des Services vétérinaires de ses Pays membres en la matière, et a mis au point un programme en vue de produire des lignes directrices et des normes dans ce domaine.*

Au cours de la 81^e Session générale de l'OIE, qui s'est tenue à Paris en mai 2013, la Commission régionale de l'OIE pour l'Europe a retenu le thème technique 1 (avec questionnaire) intitulé « La santé animale dans le contexte de catastrophes naturelles et de bioterrorisme » afin de le présenter à l'occasion de sa 26^e Conférence prévue à Berne (Suisse), du 22 au 26 septembre 2014. Quarante-huit (48) des cinquante-trois (53) Pays membres de la région ont répondu au questionnaire préparé pour la Commission régionale de l'OIE pour l'Europe sur la santé et le bien-être animal dans le contexte de catastrophes naturelles et de bioterrorisme. Ce taux de réponse élevé témoigne du vif intérêt suscité par cette thématique chez les membres. Les réponses furent très variées et couvraient un large éventail de domaines dont la législation, la gestion des catastrophes et les autorités compétentes en matière de bioterrorisme, l'expérience acquise dans le contexte de catastrophes et de bioterrorisme, l'efficacité des interventions, les capacités en matière de gestion des catastrophes et de lutte contre le bioterrorisme, l'utilisation de lignes directrices et de normes, les animaux concernés, l'intégration des parties prenantes, l'analyse des enseignements tirés, les ressources à disposition, ainsi que d'autres éléments clés d'une gestion et d'une réduction des risques efficaces lors de catastrophes. L'éventail des réponses témoigne de l'intégration inaboutie des Services vétérinaires dans les nombreux réseaux nationaux et régionaux de préparation et d'intervention dans le contexte de catastrophes naturelles ou de bioterrorisme. De plus, celui-ci indique des capacités inégales à se préparer et intervenir lors de catastrophes et d'événements bioterroristes et met en exergue l'importance des lignes directrices et normes, de la formation et de l'enseignement, des moyens d'information et des efforts de collaboration. La grande majorité des pays ayant répondu (94 %) souhaitaient que l'OIE prenne des mesures afin de soutenir leurs Autorités compétentes et leurs Services vétérinaires en mettant l'accent sur le développement de lignes directrices par le biais de son Code sanitaire pour les animaux terrestres, les programmes d'enseignement et de formation et les activités de soutien technique.

Mots clés : *bien-être animal – bioterrorisme – catastrophe naturelle – Europe – Organisation mondiale de la santé animale (OIE) – santé animale*

¹ Dr Gary Vroegindewey, Président du groupe *ad hoc* de l'OIE sur la réduction et la gestion des risques pour la santé et le bien-être des animaux liés aux désastres naturels, et Directeur, Initiatives en Santé mondiale, Collège régional de médecine vétérinaire, Université du Maryland (États-Unis d'Amérique)

1. Introduction

Au cours de la 81^e Session générale de l'OIE qui s'est tenue à Paris en mai 2013, la Commission régionale de l'OIE pour l'Europe a retenu le thème technique 1 (avec questionnaire) intitulé « La santé animale dans le contexte de catastrophes naturelles et de bioterrorisme » afin de le présenter à l'occasion de sa 26^e Conférence prévue à Berne (Suisse), du 22 au 26 septembre 2014. Le présent rapport abordera la question de la santé et du bien-être animal dans le contexte de catastrophes naturelles et de bioterrorisme, en mettant l'accent sur la situation actuellement rencontrée par les Pays membres et les Services vétérinaires dans les différents domaines abordés par le questionnaire du thème technique 1 et en s'appuyant sur les réponses fournies à ce dernier. Les résultats du questionnaire font l'objet d'une discussion comprenant des recommandations s'appuyant sur l'analyse des résultats.

2. Observations

Les catastrophes mondiales ont des répercussions considérables sur la santé animale et humaine, l'économie et la société. En 2012, l'EM-CRED (Centre de recherche sur l'épidémiologie des catastrophes) a rapporté la survenue de 552 catastrophes naturelles et technologiques (à l'exclusion des guerres, des famines provoquées par les conflits, des maladies ou des épidémies) qui ont touché directement près de 140 millions d'individus et ont coûté 157 milliards USD¹. Les catastrophes d'origine naturelle et humaine (notamment technologique) requièrent un engagement pluridisciplinaire afin de parvenir à une planification, une atténuation, une réponse et un relèvement optimaux. L'OIE a lancé une initiative afin d'examiner, dans le cadre de la réduction des risques et de la gestion des catastrophes, l'état actuel de la prise en compte de la santé et du bien-être des animaux lors de catastrophes et de développer des lignes directrices et des normes en vue d'améliorer la résilience et de renforcer la capacité des Pays membres à gérer les catastrophes et réduire les risques y afférents.

De récents événements, tels que la pandémie mondiale de grippe déclarée par l'OMS, l'incursion de maladies transfrontalières, le déversement accidentel de pétrole dans le golfe du Mexique, les conflits locaux et régionaux, le tremblement de terre à Haïti suivi d'une épidémie de choléra, le tremblement de terre, le tsunami et la catastrophe nucléaire survenus au Japon, les inondations en Europe, les sécheresses en Afrique, le réchauffement de la planète, ainsi que d'autres événements soulignent la nécessité de réunir tous les éléments spécifiques à la gestion et la réduction des risques lors de catastrophes en un programme cohésif dans lequel les vétérinaires et les experts en animaux jouent un rôle de premier plan.

En développant des lignes directrices et des normes, l'OIE améliore l'intégration de la gestion des catastrophes et de la réduction des risques de catastrophes couvrant les questions animales dans de vastes réseaux nationaux et régionaux, défend la santé et le bien-être des animaux, protège la santé humaine et aide les Pays membres à se préparer et atténuer les répercussions des catastrophes ainsi qu'à restaurer les conditions socio-économiques lorsque survient un tel événement.

L'OIE joue un rôle de premier plan bien reconnu consistant à protéger le monde contre les catastrophes biologiques, qu'elles soient d'origine naturelle ou humaine, en élaborant des normes en matière de diagnostic, de détection précoce, de notification et de contrôle des maladies animales et des zoonoses. Toutefois, les catastrophes d'origine naturelle et humaine (notamment technologique) ayant des répercussions sur la santé et le bien-être animal ainsi que sur la santé publique vétérinaire ne sont pas expressément abordées dans les normes et les lignes directrices de l'OIE ni expressément incluses dans l'Outil de l'OIE pour l'évaluation des performances des Services vétérinaires (Outil PVS). Le succès remporté par l'OIE en ce qui concerne la réduction des risques de catastrophes biologiques ainsi que celui rencontré par ses réseaux consacrés à la planification et la mise en place de mesures de contrôle des maladies endémiques et transfrontalières peuvent servir de modèle aux pays souhaitant se préparer à surmonter toute catastrophe touchant les animaux et instaurer une résilience dans ce domaine. L'éradication mondiale de la peste bovine offre un exemple remarquable des activités de l'OIE en matière de réduction des risques. À l'heure actuelle, aucun groupe international ne s'est posé en chef de file pour ce qui est de l'aspect animal dans la gestion et la réduction des risques lors de catastrophes et, dans l'ensemble, la profession vétérinaire accuse un net retard par rapport aux autres groupes

1 World Disaster Report 2013 : www.ifrc.org/PageFiles/134658/WDR_2013_complete.pdf

professionnels, notamment ceux impliqués dans la santé humaine et la santé publique, quant aux questions afférentes aux catastrophes. L'OIE occupe une position unique pour jouer un rôle international de premier plan dans ce domaine et aider ses Pays membres en la matière.

3. Questionnaire

Afin d'évaluer la capacité des Services vétérinaires des Pays membres de la région Europe à se préparer et à répondre aux catastrophes et au bioterrorisme, un questionnaire a été adressé aux 53 Pays membres de la région ; 48 ont répondu, ce qui correspond au taux de réponses le plus élevé jamais observé pour la région dans le cadre d'un questionnaire relatif à un thème technique présenté lors d'une Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour l'Europe. Ce taux élevé de réponses témoigne du vif intérêt que suscite chez les Pays membres européens la question de la santé et du bien-être animal dans le contexte de catastrophes et de bioterrorisme.

Les résultats du questionnaire sont présentés sous forme de tableaux dans lesquels sont inscrits le nombre de réponses fournies et le pourcentage obtenu pour une réponse par rapport à la somme des réponses fournies (voir [Annexe 1](#)).

4. Discussion

Le nombre élevé de réponses au questionnaire témoigne du vif intérêt suscité par cette thématique auprès des Pays membres de la Commission régionale de l'OIE pour l'Europe. Le large éventail de réponses, qui soulignent notamment de nombreuses lacunes, atteste de la nécessité pour les pays et les organisations de déployer des efforts supplémentaires afin de développer des programmes efficaces de gestion et de réduction des risques lors de catastrophes. Des lacunes importantes ont été relevées en ce qui concerne l'intégration des questions relatives à la santé et au bien-être animal dans la législation nationale et les plans nationaux d'intervention en cas de catastrophe. L'octroi de la responsabilité légale à une Autorité compétente est inexistante ou incomplète dans de nombreux pays. De plus, une grande variété d'Autorités compétentes ont été identifiées comme responsables de la mise en place d'interventions couvrant les questions animales lors de catastrophes. L'OIE dispose de l'expérience et des capacités nécessaires pour aider à développer une législation nationale en matière de santé et de bien-être animal et pourrait mobiliser ses compétences afin d'apporter son soutien aux Pays membres pour intégrer les questions de santé animale, de bien-être animal et de santé publique vétérinaire dans les plans nationaux de gestion des catastrophes.

Lorsque les plans nationaux de gestion des catastrophes couvrent les animaux, ils prennent en compte de nombreuses catégories animales. Les animaux d'élevage sont couverts par tous les plans (100 %). En revanche, les autres catégories d'animaux ne sont prises en compte que dans 44 à 64 % des plans. Il est impératif que les Services vétérinaires et les Autorités compétentes identifient toutes les espèces couvertes par leurs plans nationaux et indiquent de quelle entité nationale relèvent ces espèces. Dans de nombreux cas, les Services vétérinaires constituent la seule compétence vétérinaire nationale existante et même s'ils ne sont pas légalement responsables de la prise en charge de ces espèces lors d'une catastrophe, on attend de ces derniers qu'ils soient ou devraient être capables de planifier et de mener des interventions dans ce domaine. Il convient donc d'élaborer des plans d'urgence couvrant toutes les espèces animales et tous les aléas.

Les questions de santé animale et de bien-être animal dans le cadre de la gestion et de la réduction des risques lors de catastrophes sont des responsabilités multifonctionnelles incombant à plusieurs parties prenantes. Les résultats du sondage mettent en exergue les lacunes considérables concernant l'identification et la reconnaissance de ces parties prenantes et de leurs contributions. Selon les réponses fournies, le soutien apporté par d'autres parties prenantes varie de 19 % à 69 %. À l'exception du soutien externe fourni par les organisations non gouvernementales, qui varie en fonction des catastrophes, les nombres fournis devraient s'approcher des 100 %. Les Services vétérinaires et les Autorités compétentes doivent procéder à une analyse des parties prenantes pour mettre en place un partenariat stratégique avec ces dernières et pouvoir ainsi renforcer la résilience et se préparer et intervenir lors d'une catastrophe ayant des répercussions sur les animaux. L'OIE peut apporter son aide en dispensant aux parties prenantes une formation en analyse et les sensibiliser aux programmes de gestion des catastrophes et de réduction des risques de catastrophes.

Les normes et les directives pour l'aide d'urgence à l'élevage (*Livestock Emergency Guideline Standards* – LEGS) sont peu connues et sont rarement enseignées ou utilisées en Europe, contrairement à d'autres régions de l'OIE telles que l'Afrique et l'Asie. Elles fournissent un excellent moyen pour former du personnel à faire face à différents scénarios de gestion et de réduction des risques lors de catastrophes.

Seuls 40 % des pays ayant répondu ont indiqué qu'ils utilisaient des lignes directrices, des normes, des guides ou tout autre ouvrage de référence lors de la gestion des catastrophes et de la réduction de leurs risques. Ce très faible pourcentage souligne la nécessité de développer, de former et de mettre en œuvre des lignes directrices et des normes afin d'aider les Pays membres. En l'absence d'uniformisation de la terminologie, de la notification, des procédures opérationnelles et d'autres aspects de la gestion et de la réduction des risques lors de catastrophes, la planification et l'exécution de programmes efficaces s'avèrent extrêmement difficiles. Forte de sa longue expérience en matière de normes et de lignes directrices, l'OIE est bien placée pour jouer un rôle de premier plan dans ce domaine. Les premières mesures prises par l'Organisation afin d'aborder cette question ont consisté à créer un Groupe *ad hoc* sur la réduction et la gestion des risques pour la santé et le bien-être des animaux liés aux désastres naturels, et à élaborer un projet de ligne directrice qui sera examiné courant 2014–2015.

Un peu moins de 50 % des réponses indiquaient une expérience récente dans le domaine des catastrophes. Ce nombre relativement faible peu probablement s'expliquer par le libellé de la question qui n'offrait aucune précision quant au terme « récemment » employé pour qualifier une catastrophe survenue. De plus, la définition plus étroite du terme « catastrophe » utilisée dans le questionnaire couvrait uniquement les catastrophes naturelles et le bioterrorisme, excluant ainsi de nombreux autres événements récemment vécus par les pays. Si la définition du terme « catastrophe » avait été élargie en termes de temps et de portée afin d'inclure tous les aléas, tels que les épidémies et les conflits, le pourcentage obtenu aurait été plus élevé. À titre d'exemple, presque tous les Pays membres ont été touchés à un niveau ou un autre, en termes de santé animale et humaine, par la pandémie de grippe aviaire déclarée par l'OMS et de nombreux Pays membres ont connu des situations de conflit. Parmi les catastrophes récemment vécues, les inondations furent les plus souvent citées (80 % des catastrophes).

Les Services vétérinaires sont vivement encouragés à utiliser une approche « tous risques » pour les catastrophes et à élargir leurs connaissances pour ce qui est de la planification et des interventions. Dans les pays ayant indiqué qu'ils avaient récemment vécu une catastrophe, 95 % avaient intégré les questions de santé et de bien-être animal dans leur riposte à la catastrophe. L'efficacité de la riposte était généralement bonne, voire excellente. Toutefois, son évaluation à l'aide des rapports d'intervention et des enseignements tirés était rare : 40 % des pays ayant répondu n'ont effectué aucune évaluation ; 50 % en ont effectué une, mais les informations n'ont pas été mises à la disposition du public ; et seuls 9 % ont rendu les rapports accessibles au public. Il conviendrait, le cas échéant, de rédiger des rapports d'intervention et de procéder à l'analyse des enseignements tirés après chaque catastrophe, puis de les partager avec les Pays membres de l'OIE afin de créer une base de données en la matière et de contribuer ainsi à l'élaboration de programmes de gestion et de réduction des risques lors de catastrophes et de lignes directrices sur les meilleures pratiques à adopter pour ce qui est des questions animales lors de tels événements. Cet échange d'informations est capital pour acquérir des connaissances professionnelles qui permettront de progresser dans les domaines de la gestion et de la réduction des risques lors de catastrophes touchant au domaine vétérinaire. Margareta Wahlström, Représentante spéciale du Secrétaire général des Nations Unies pour la prévention des risques de catastrophe, a bien exprimé ce besoin intersectoriel en déclarant : « L'accès à l'information est impératif pour parvenir à gérer convenablement les risques de catastrophe. Vous ne pouvez pas gérer quelque chose que vous ne pouvez pas évaluer. »¹

Les attaques bioterroristes ciblant ou touchant les animaux représentent un aspect particulier de la gestion et de la réduction des risques lors de catastrophes qui font intervenir diverses compétences locales, nationales et régionales. Près de 80 % des pays ayant répondu ont indiqué l'autorité légalement chargée d'enquêter sur ces événements. Et 73 % ont révélé qu'ils possédaient les capacités requises pour y répondre. Sept pays ont indiqué qu'ils disposaient de l'autorité et/ou étaient responsables d'enquêter sur les attaques bioterroristes touchant les animaux, mais qu'ils n'en avaient pas les capacités. Trois pays disposaient des capacités

1 www.unisdr.org/we/inform/disaster-statistics

nécessaires pour enquêter sur de telles attaques mais n'en avaient pas le pouvoir. Il conviendrait d'évaluer, le cas échéant, ce manque de pouvoir/capacités et de développer des plans afin d'y pallier. Les capacités d'enquête scientifique et criminalistique sont capitales lors d'attaques bioterroristes. Celles-ci sont très techniques, leur maintien est onéreux et elles requièrent un personnel formé. Il serait fort à propos de développer des capacités régionales en la matière et de mettre en place des accords d'aide mutuelle. On pourrait envisager de faire appel à des bailleurs de fonds externes, telles que la Banque mondiale ou la *Defense Threat Reduction Agency* (service du Département de la Défense des États-Unis qui se consacre à la réduction des menaces), pour ce qui est de la formation et des ressources.

La grande majorité (94 %) des pays ayant répondu ont indiqué que certaines actions et activités proposées par l'OIE pourraient les aider à planifier leur riposte et à faire face aux questions de santé et de bien-être animal en cas de catastrophe naturelle ou d'attaque bioterroriste. L'activité la plus mentionnée à cet égard (71 %) est le fait de fournir une orientation grâce aux normes figurant dans le *Code sanitaire pour les animaux terrestres*. Il est intéressant de constater que, tandis que 71 % des pays ayant répondu s'appuyaient sur les normes pour les guider, seuls 35 % recommandaient de les incorporer dans les évaluations PVS. Les pays souhaitaient bénéficier d'une formation sous diverses formes, notamment par le biais d'ateliers régionaux (69 %), de formations en ligne (65 %), d'exercices théoriques (50 %), du cursus vétérinaire (40 %) et d'équipes d'aide à la planification (33 %). De surcroît, plus de 50 % des pays ayant répondu soutenaient la création d'un Centre collaborateur de l'OIE et l'organisation d'un Sommet mondial de l'OIE sur la prise en charge des animaux dans le contexte de catastrophes et de bioterrorisme. Ce taux élevé de réponses confère à l'OIE un mandat clair afin que celle-ci poursuive ses initiatives avant-gardistes en vue de développer des programmes destinés à renforcer les capacités de ses Pays membres à planifier leurs réponses et répondre aux questions de santé animale, de bien-être animal et de santé publique animale lors d'événements touchant les animaux. Il convient d'établir des priorités, de nouer des partenariats stratégiques, d'identifier les ressources nécessaires et d'incorporer dans le plan stratégique de l'OIE un programme intégré de réponse aux catastrophes.

Références

Parmi les numéros pertinents de la *Revue scientifique et technique* de l'OIE figurent :

1. Organisation mondiale de la santé animale (1999). – Gestion des urgences zoonosaires (Murray G. & Thornber P.M., édit.) *Rev. sci. tech. Off. int. Epiz.*, **18** (1).
2. Organisation mondiale de la santé animale (2006). – Catastrophes biologiques d'origine animale. Le rôle et la préparation des Services vétérinaires et de santé publique (Hugh-Jones M., édit.) *Rev. sci. tech. Off. int. Epiz.*, **25** (1).
3. Madigan J. & Dacre I. (2009) – La préparation aux urgences vétérinaires : la gestion des catastrophes et le système de commandement en cas d'incident. *Rev. sci. tech. Off. int. Epiz.*, **28** (2), 627-633.

Annexe/...

Réponses au questionnaire

Pays ayant répondu

1. Albanie	17. France	33. Monténégro
2. Allemagne	18. Géorgie	34. Norvège
3. Andorre	19. Grèce	35. Pays-Bas
4. Arménie	20. Hongrie	36. Pologne
5. Autriche	21. Irlande	37. Portugal
6. Azerbaïdjan	22. Islande	38. Roumanie
7. Belarus	23. Israël	39. Royaume-Uni
8. Belgique	24. Italie	40. Russie
9. Bosnie-Herzégovine	25. Kazakhstan	41. Serbie
10. Bulgarie	26. Lettonie	42. Slovaquie
11. Chypre	27. Liechtenstein	43. Slovénie
12. Croatie	28. Lituanie	44. Suède
13. Danemark	29. Luxembourg	45. Suisse
14. Espagne	30. Ex Rép. Youg. de Macédoine	46. Tadjikistan
15. Estonie	31. Malte	47. Rép. Tchèque
16. Finlande	32. Moldavie	48. Ukraine.

Personne ayant rempli le questionnaire	Nombre
Délégué	12
Point focal (non Délégué)	22
Ni Délégué ni Point focal	14

Points focaux représentés	Nombre
Notification des maladies animales	13
Faune sauvage	5
Communication	5
Animaux aquatiques	4
Bien-être animal	3
Laboratoires vétérinaires	1
Non spécifié	3

(Certains points focaux sont responsables de plusieurs thématiques)

☞ Tous les pourcentages ont été arrondis au nombre entier le plus proche et prennent en compte la totalité des réponses fournies, y compris les réponses négatives (« non »).

1. La santé et le bien-être animal lors de catastrophes sont-ils couverts par votre législation nationale ?

	Nb de réponses	Pourcentage
Oui	38	79 %
Non	8	17 %
Pas de réponse	1	2 %
En partie	1	2 %

2. Existe-t-il une Autorité compétente légalement chargée de pourvoir à la santé et au bien-être des animaux en cas de catastrophe ?

	Nb de réponses	Pourcentage
Oui	42	88 %
Non	1	2 %
En partie	5	10 %

- 2.1 Si oui, quelle est cette Autorité compétente ?

Autorité compétente	Nb de réponses
Service vétérinaire et alimentaire d'État/national	14
Service vétérinaire national	10
Ministère responsable des services d'urgence	4
Autorité responsable de la sécurité sanitaire des aliments	3
Ministère de l'agriculture - Service vétérinaire	3
Ministère de l'intérieur ou Autorité équivalente	3
Office de l'agriculture	1
Ministère de la santé - Direction générale de la santé animale	1
Ministère de l'agriculture et du développement rural	1
Département de l'alimentation, de l'agriculture et des ressources marines	1
Département de l'environnement, de l'alimentation et des affaires rurales	1
Commission d'État d'urgence sur les épizooties	1
Ministère de l'agriculture, du développement rural et de l'administration des eaux - Service vétérinaire	1
Centre responsable de la sécurité sanitaire des aliments, des Services vétérinaires et des mesures phytosanitaires	1

(Les intitulés ci-dessus sont ceux qui se rapprochent le plus des Autorités compétentes citées)

Sur les 9 réponses obtenues concernant le niveau de collaboration avec les Services vétérinaires, celui-ci était considéré comme « bon » ou « excellent » dans 8 cas et « médiocre » dans 1 cas.

3. La santé et le bien-être animal sont-ils couverts par vos plans nationaux de gestion des catastrophes ?

	Nb de réponses	Pourcentage
Oui	39	81 %
Non	9	19 %

- 3.1 Si oui, veuillez indiquer les espèces/types concernés ?

Animaux couverts par les plans nationaux de gestion des catastrophes	Nb de réponses	Pourcentage
Animaux d'élevage	39	100 %
Animaux de compagnie	25	64 %
Animaux de zoo et aquatiques	25	64 %
Animaux de laboratoire	17	44 %
Faune sauvage	20	51 %
Autre (non précisé)	3	7 %

4. Quelles autres organisations pourvoient à la santé et au bien-être des animaux dans votre pays en cas de catastrophe d'origine naturelle ou d'origine humaine ?

Organisations	Nb de réponses	Pourcentage
Organisations internes non gouvernementales	33	69 %
Organisations externes non gouvernementales	9	19 %
Autorités/groupes locaux chargés du contrôle et de la réglementation afférents aux animaux	31	65 %
Groupes d'intervention ad hoc et individus	27	56 %

5. Connaissez-vous les normes et directives pour l'aide d'urgence à l'élevage (LEGS) ?

	Nb de réponses	Pourcentage
Oui	19	40 %
Non	29	60 %

- 5.1 Si oui, votre pays a-t-il reçu une formation sur les normes et directives pour l'aide d'urgence à l'élevage lors de catastrophes / a-t-il utilisé ces normes et directives ?

	Nb de réponses	Pourcentage
Oui	6	32 %
Non	13	68 %

6. Votre Autorité compétente utilise-t-elle d'autres lignes directrices, normes ou guides pour pourvoir à la santé des animaux lors de catastrophes d'origine naturelle et humaine ?

	Nb de réponses	Pourcentage
Oui	19	40 %
Non	29	60 %

- 6.1 Si oui, lesquels ?

Régionaux : Législation de l'UE, directives de l'UE/plan national, lignes directrices de la FAO

Nationaux : Directives nationales (2), lois fédérales/nationales/sur la protection civile (4), plan national d'urgence /de gestion des crises/des catastrophes (6), plans d'urgence et manuels opérationnels

Locaux : Plans développés localement

7. Votre pays/territoire a-t-il récemment été confronté à une catastrophe naturelle ?

	Nb de réponses	Pourcentage
Oui	23	48 %
Non	25	52 %

- 7.1 Si oui, indiquez la nature de la catastrophe ?

Catastrophe récente	Nb de réponses	Pourcentage
Inondation	18	82 %
Glissement de terrain	2	9 %
Sécheresse	1	5 %
Feu de forêt	1	5 %
Ouragan	1	5 %
Tremblement de terre	1	5 %
Éruption volcanique	1	5 %

7.2 Si oui, la santé et le bien-être animal ont-ils été pris en compte lors de la réponse à la catastrophe ?

	Nb de réponses	Pourcentage
Oui	22	96 %
Non	1	4 %

7.3 Si oui, dans quelle mesure la réponse fournie en matière de santé et de bien-être animal a-t-elle été efficace ?

	Nb de réponses	Pourcentage
Efficace - Très efficace	11	50 %
Bonne	4	18 %
Acceptable	3	14 %
En suspens/Pas de réponse	4	18 %

(Interprétation de 22 réponses.)

7.4 Si oui, y a-t-il un rapport d'intervention ou une analyse des enseignements tirés à disposition afin d'aider à établir les meilleures pratiques dans ce domaine ?

	Nb de réponses	Pourcentage
Oui	2	10 %
Oui, mais non accessibles au public	11	52 %
Non	9	43 %

8. Votre Autorité compétente est-elle légalement responsable de mener une enquête ou de soutenir une enquête conduite par l'Autorité nationale lors d'une attaque bioterroriste dirigée contre des animaux ?

	Nb de réponses	Pourcentage
Oui	37	77 %
Non	11	23 %

9. Votre Autorité compétente dispose-t-elle d'un personnel technique, d'un personnel de laboratoire, d'un personnel formé en la matière ainsi que de capacités supplémentaires pour mener ou soutenir une enquête lors d'une attaque bioterroriste dirigée contre des animaux ?

	Nb de réponses	Pourcentage
Oui	35	73 %
Non	13	27 %

9.1 Si non, quelles sont les principales lacunes ou pénuries ?

Lacune/Pénurie	Nb de réponses	Pourcentage
Autorité légale	6	18 %
Personnel formé	12	35 %
Capacité de laboratoire à un niveau de biosécurité approprié	9	26 %
Système de surveillance	4	12 %
Équipement/fournitures dont des médicaments vétérinaires	8	24 %
Autorité chargée d'effectuer des notifications/ capacité de notification	2	6 %
Capacités médico-légales et d'attribution (capacités d'enquête scientifique/criminalistique)	8	24 %
Budget, ressources	11	32 %
Autre	2	6 %

10. Y a-t-il des actions ou des activités proposées par l'OIE qui pourraient aider l'Autorité compétente de votre pays/territoire à planifier sa réponse et répondre aux questions de santé et de bien-être animal lors d'une catastrophe naturelle et d'une attaque bioterroriste ?

	Nb de réponses	Pourcentage
Oui	45	94 %
Non	3	6 %

- 10.1 Si oui, quelles actions ou activités se révéleraient utiles ?

Actions/Activités	Nb de réponses	Pourcentage
Soutien des activités de l'OIE couvrant la gestion des catastrophes et le bioterrorisme	45	94 %
Fournir une orientation grâce aux normes figurant dans le <i>Code sanitaire pour les animaux terrestres</i>	34	71 %
Organiser un Sommet mondial de l'OIE sur les animaux dans le contexte de catastrophes et de bioterrorisme	25	52 %
Apporter une aide à la rédaction d'une législation sur les animaux dans le contexte de catastrophes et de bioterrorisme	17	35 %
Incorporer dans le processus PVS l'évaluation de la prise en charge des animaux dans le contexte de catastrophes et de bioterrorisme	17	35 %
Développer des programmes de formation en ligne sur la prise en charge des animaux dans le contexte de catastrophes et d'attaques bioterroristes dirigées contre eux	31	65 %
Développer des programmes d'ateliers régionaux sur la prise en charge des animaux dans le contexte de catastrophes et de bioterrorisme	33	69 %
Fournir des équipes d'aide à la planification de la prise en charge des animaux dans le contexte de catastrophes et de bioterrorisme	16	33 %
Fournir des exercices théoriques couvrant la prise en charge des animaux dans le contexte de catastrophes et de bioterrorisme	24	50 %
Faciliter l'incorporation dans le cursus vétérinaire de la prise en charge des animaux dans le contexte de catastrophes et de bioterrorisme	19	40 %
Faciliter les accords d'aide mutuelle entre les pays lors de catastrophes naturelles et d'attaques bioterroristes	19	40 %
Créer un Centre collaborateur de l'OIE sur le sujet	25	52 %